

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 11 novembre 2019, à 18 h 45.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

Absences :

Sylvie Boulet, conseillère

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019

2019-439

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019 tel que présenté.

2 Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 de la Ville de Montmagny

2019-440

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2020, 2021 et 2022;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 de la Ville de Montmagny.

D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local ou dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

4 Levée de la séance

2019-441

Il est proposé par M. Gaston Morin

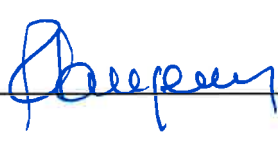
Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019, à 18h55.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019.



MAIRE